

COMMUNE DE BAZOUGES LA PEROUSE EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers
02/03/2023	09/03/2023	En exercice : 19 Présents : 15 Votants : 18

L'an deux mil dix vingt trois

*Le 08 mars à 20 Heures, le **Conseil Municipal** légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de monsieur Pascal HERVÉ (Maire)*

ETAIENT PRESENTS :

HERVÉ Pascal, BONDIGUEL Nathalie, ISAMBARD Albert, GUIBLIN Aline, LE GONIDEC Guy, LANDAIS Fabienne, GORON Rémy, LEGOUT Séverine, JALLU Yann, ALEXANDRE Pierre, SAINT MLEUX Xavier, JOUAUX Laëtitia, DURET François, DURAND Marie-Claude, BERTAUX Delphine

Formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS Excusés : ROCHELLE Stéphane, BOULET Peggy, BRIAND Henri

ABSENTS : LAUNAY Chantal

POUVOIR : ROCHELLE Stéphane donne pouvoir à Pascal HERVÉ, BRIAND Henri donne pouvoir à Rémy GORON, BOULET Peggy donne pouvoir à Albert ISAMBARD

Mme Marie-Claude DURAND a été élue secrétaire de séance.

N°04-03-2023 : Modification des statuts du SDE35

Monsieur le Maire informe que le conseil municipal que le Comité Syndical du SDE35 a décidé de créer, en 2023, un nouveau service d'aide à la rénovation énergétique des bâtiments publics.

Cette nouvelle prestation a pour objectif de permettre aux collectivités de déléguer, si elles le souhaitent, la maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux de rénovation, mais également de mutualiser des financements.

La mise en place de cette offre de service nécessitant une modification des statuts, le conseil municipal est invité à donner un avis favorable à la modification des statuts du SDE35, et notamment l'article 3.2 qui est ainsi modifié (suppression en barré et ajout en italique) :

- Réaliser dans le cadre des dispositions de l'article L. 2224-34 du CGCT, directement par le Syndicat ou, par l'intermédiaire d'un délégataire des actions tendant à maîtriser la demande ~~d'électricité~~ *d'énergie de réseau des consommateurs finals desservis en gaz, en chaleur ou en basse tension pour l'électricité et accompagner des actions tendant à maîtriser la demande d'énergie sur leur territoire, et notamment prendre en charge, pour le compte des membres, tout ou partie des travaux nécessaires pour améliorer la performance énergétique des bâtiments dont les membres sont propriétaires, en assurant le financement de ces travaux ou des actions pouvant tendre à maîtriser la demande d'énergie des consommateurs en situation de précarité énergétique.*

- Percevoir et contrôler la taxe communale sur la consommation finale d'électricité et contrôler la taxe départementale sur la consommation finale d'électricité, à la demande du Conseil général départemental d'Ille-et-Vilaine

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne un avis favorable à la modification des statuts du SDE35 tels qu'annexés à la présente délibération.

Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette affaire.

La Secrétaire de Séance
Marie-Claude DURAND



Le Maire
Pascal HERVÉ

